



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

N° DEC-2022-008

- VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education nationale ;
- VU Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Education nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale ;
- VU L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU L'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU L'arrêté du 25 janvier 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service inter académique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- VU L'arrêté du 7 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés membres du jury du concours interne de recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Lille, les personnes citées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 7 février 2022

Raphaël MULLER

**Annexe de l'arrêté DEC-2022-008
fixant la composition du jury du recrutement
de secrétaires administratifs de classe supérieure
par concours interne**

SESSION 2022 LILLE

Présidente

Audrey GUILLAUME
Secrétaire générale

DSDEN du Pas-de-Calais (62)

Vice-Président

Marc BESANCENOT
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

CROUS de Lille (59)

Membres du jury

Valérie BONTE
Attachée d'Administration de l'Etat

Collège Théodore Monod d'Aniche (59)

Hélène CATALA
Attachée d'Administration de l'Etat

Lycée Sophie Berthelot de Calais (62)

Jacques COLLETTE
Fondé de pouvoir

Lycée Jean Bart de Dunkerque (59)

Anne CRETEL
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Lycée Joliot Curie d'Oignies (62)

Sophie DELCROIX
Attachée d'Administration de l'Etat

Collège Emile Zola de Marles-les-Mines (62)

Carine DELEMARLE
Attachée Principale d'Administration de l'Etat

Lycée Vauban d'Aire sur la Lys (62)

Patrice DIATTA
Ingénieur Technicien de l'Education Nationale

Université du littoral Côte d'opale (62)

Arnaud PAVONE
Attaché Principal d'Administration de l'Etat

DSDEN du Pas-de-Calais (62)

Thierry PICQUE
Personnel de direction

Collège Romain Rolland de Hersin Coupigny (62)

Christèle SAGARY
Personnel de direction

Collège Lucie Aubrac de Dunkerque (59)

Christophe STEYNE
Attaché d'Administration de l'Etat

Collège Simone de Beauvoir de Villeneuve d'Ascq (59)